

PORTO-NOVO, le 20 SEPTEMBRE 1961

(L)ECRET N° 61- 294 /PR.SGCM.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi N° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 381/PCM du 20 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 111/PR.CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

D É C R È T E :/

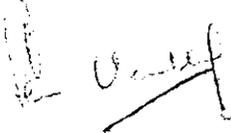
ARTICLE 1er.- Mr. Arouna MAMA, Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense est chargé de l'intérim du Ministre de l'Agriculture et de la Coopération pendant l'absence de Mr. Sébastien DASSI.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré <sup>/et</sup> publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./.-

Pour le Président de la République  
absent,  
Le Vice-Président de la République

AMPLIATIONS :

P.R.	15
S.G.C.M.	3
A.N.D.	1
Ministres	13
J.O.R.D.	1

  
S.M. ARITHY